

Compte-rendu de l'atelier de concertation n°4

Projet de centrale hydroélectrique du Rif Garcin

Mardi 11 Décembre 2018



Le : 20/12/2018
De : Mazars Alter&Go Concertation
Pour : Les participants à la réunion

SOMMAIRE

01

Introduction – page 3

02

Les participants à l'atelier –
page 4

03

Le déroulé de la réunion –
page 5

04

Synthèse des échanges –
page 6

05

Les prochaines étapes –
page 24

01 | Introduction

Avec l'ambition de créer un projet de territoire qui corresponde au mieux aux attentes des habitants d'Ornon et qui puisse s'inscrire harmonieusement dans son contexte, GEG a initié une démarche de concertation en juin 2018 autour du projet hydroélectrique du Rif Garcin.

Trois ateliers de concertation ont eu lieu les 13 juin, 19 septembre et 6 novembre 2018 derniers. Ils ont permis de répondre à un grand nombre de questions et d'inquiétudes qui étaient exprimées par les habitants d'Ornon autour du projet. Ces ateliers ont également permis de co-construire les mesures compensatoires et d'accompagnement autour de ce dernier.

Destiné à la dernière phase de co-construction, ce 4^{ème} atelier de concertation a eu lieu le **mardi 11 décembre 2018, de 18h30 à 21h00**, dans la salle des fêtes de la mairie d'Ornon. Il avait pour objectifs de :

- Présenter et apporter des éléments de réponse sur les études menées sur le milieu aquatique, le milieu terrestre, le paysage et le milieu humain,
- Co-construire les mesures compensatoires et d'accompagnement,
- Échanger sur le financement et l'investissement participatif, suite au questionnaire envoyé aux habitants sur le sujet.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion.

02 | Les participants à l'atelier

Le 2ème atelier de concertation a rassemblé 10 participants :

- Gérard BERLIOUX
- Guy BERLIOUX
- Andrée BOCQUERAZ
- Dominique BOISSON
- Nicole FAURE
- Didier JOUVEAUX
- Marie-Josèphe JOUVEAUX
- Jean-René MINELLI
- Florence MORELLET
- Betty SCHADT

L'équipe Mazars Alter&Go Concertation

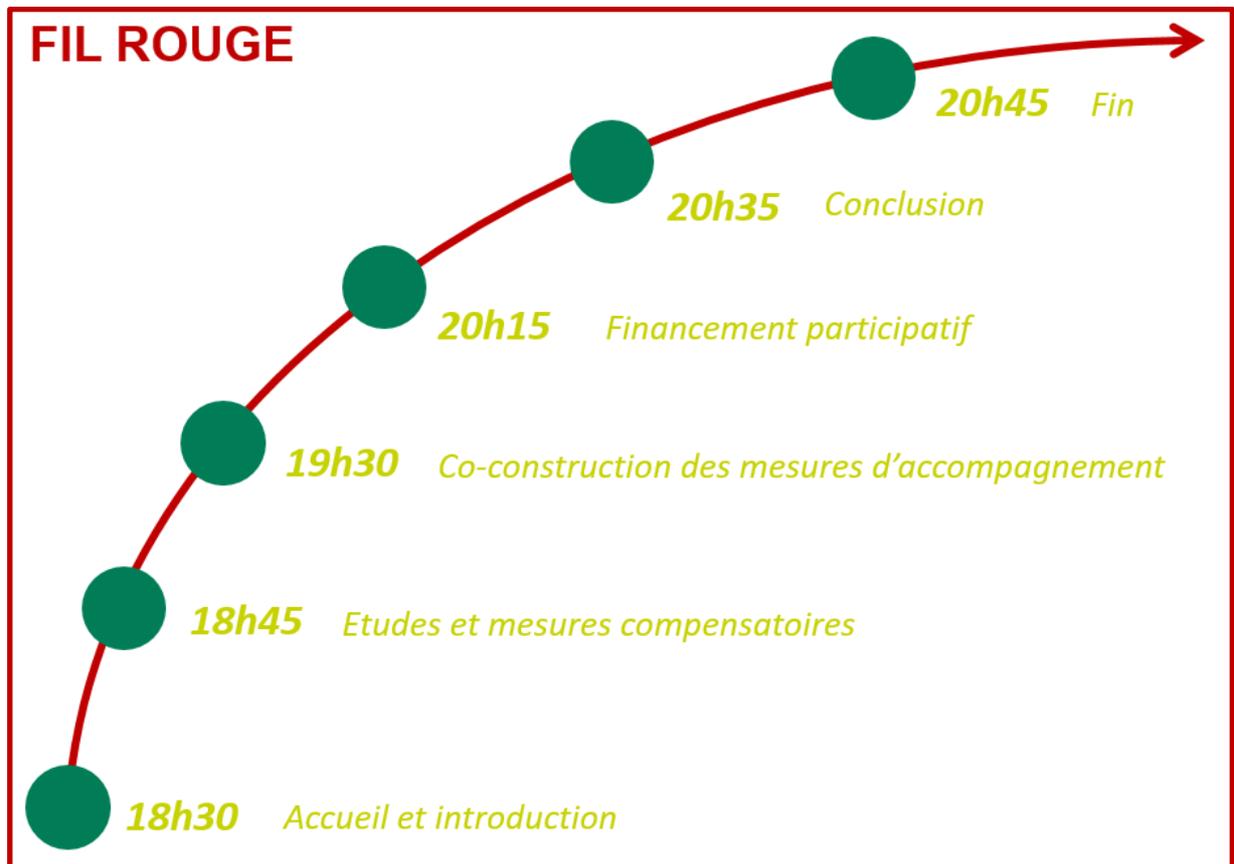
- Sophie PELLÉ – Consultante sénior
- Marine WANTZ – Consultante sénior

Les représentants du porteur du projet :

- Clément ROBERT – Responsable du projet du Rif Garcin
- Julien DECAUX – Responsable développement ENR

NOM - PRENOM	VOUS ETES LA EN TANT QUE
BERLIOUX Guy	Habitant occasionnel
BOISSON Dominique	ISEZE ENERGIE
JOUVEAUX Didier	habitant
JOUVEAUX Marie-Josèphe	habitant
BERLIOUX Gérard	occasionnel
MINELLI / SCHADT Jean-René & Betty	habitant ORENON
BOCQUERAZ Andrée	habitant Rivier.
MORELLET Florence	
FAURE Nicole	Marie Jouv.

03 | Le déroulé de la réunion



04 | Synthèse des échanges

L'atelier s'est divisé en trois parties. Le premier temps a été dédié à la présentation de l'étude des milieux aquatiques, terrestres et humains.

Le deuxième temps a porté sur la co-construction des mesures compensatoires et d'accompagnement afin de faire suite aux échanges de l'atelier n°3.

Le troisième temps a permis de présenter les résultats du questionnaire envoyé aux habitants sur le financement et l'investissement participatif et de répondre aux dernières questions sur le sujet.

4.1 | Présentation des études du milieu aquatique, du milieu terrestre, du paysage et du milieu humain

Question : « C'est étonnant, le cours d'eau est très calcaire ? »

Réponse de GEG : Oui, en effet. Mais les valeurs observées correspondent à ce que l'on rencontre généralement dans d'autres cours d'eau de la région.

Question : « Quand a été fait l'alevinage en 2017 ? »

Réponse de GEG : Les alevinages sont généralement réalisés mi-octobre. Pour la date exacte, il faudrait se renseigner auprès de l'association de pêche.

Question : « Les sondes ont-elles été vandalisées ? »

Réponse de GEG : Oui, les sondes qui mesurent la température de l'eau ont été sorties de l'eau pendant l'été. Cela peut être dû à un geste malveillant ou simplement à une maladresse de la part d'un promeneur. Les mesures ont été effectuées jusqu'à la mi-juillet, c'est à dire jusqu'à la date qui était prévue pour la fin de l'étude. Les résultats de celle-ci n'ont donc pas été remis en cause par le défaut des sondes.

Question : « Vous prévoyez des mesures pour la dévalaison ? »

Réponse de GEG : Oui. Les études montrent que les poissons ne peuvent naturellement pas remonter le cours d'eau mais qu'ils peuvent le descendre. Nous sommes donc tenus de mettre en place des mesures pour permettre leur dévalaison, plus précisément concevoir la prise d'eau de telle sorte qu'elle puisse permettre aux poissons de descendre.

Question : « A quoi servent les mesures compensatoires ? »

Réponse de GEG : Il y a 3 volets réglementaires qui sont essentiels dans un projet hydroélectrique : éviter, réduire, compenser. C'est à dire qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le plus possible les impacts négatifs, réduire au maximum ceux qui sont inévitables et compenser ceux qui ne peuvent pas être évités.

Question : « Comment les résultats des pêches sont-ils obtenus ? »

Réponse de GEG : Les mesures ont été effectuées par le bureau d'étude GAY Environnement. L'inventaire piscicole est réalisé grâce à une pêche électrique. Un courant électrique continu est propagé dans l'eau. Il attire et tétanise quelques instants les poissons, qui sont capturés à l'épuisette, gardés en vie jusqu'à l'étape de biométrie (pesée et mesure des individus) et remis à l'eau. Cette technique permet de mesurer le peuplement piscicole d'un cours d'eau à une date donnée.

Question : « L'affectation du montant de la redevance versé aux pêcheurs est-il libre ? »

Réponse de GEG : Lors de l'autorisation d'un projet et de l'établissement de l'arrêté préfectoral, la DDT (Direction Départementale des Territoires) prescrit le nombre d'alevins que doit réintroduire, si nécessaire, le producteur. Le producteur a alors 2 possibilités :

- Soit réaliser lui-même l'alevinage,
- Soit verser une redevance dont le montant correspond au nombre d'alevins à introduire.

Cette 2^{ème} option est quasiment toujours retenue car il est plus pertinent que l'alevinage soit réalisé par les associations de pêche elles-mêmes.

Remarque : « L'inventaire piscicole peut varier en fonction de nombreux paramètres. »

Remarque : « Sur le bassin versant de la Lignarre, j'ai observé un surnuméraire de poissons après l'alevinage. »

Remarque : « Souvent les pêcheurs demandent un alevinage mixte : l'introduction d'alevins et de poissons prêt-à-pêcher. »

Remarque concernant les milieux terrestres : « C'est curieux, les zones à enjeux forts sont situées plutôt à basse altitude ? »

Réponse de GEG : En effet, il y a des prairies sèches à proximité des parties les plus basses du tracé qui expliquent que ces zones soient classées à enjeux fort.

Question : « Le tracé de la conduite est-il tangent à la piste ? »

Réponse de GEG : Oui, le tracé est tangent à la piste. La carte que nous vous avons présentée provient du bureau d'étude SETIS et présente un tracé qui n'est pas tout à fait exact : il servait uniquement à établir la zone sur laquelle les investigations allaient avoir lieu.

Question : « Pendant les travaux, comment est géré le flux lors de la construction de la prise d'eau ? »

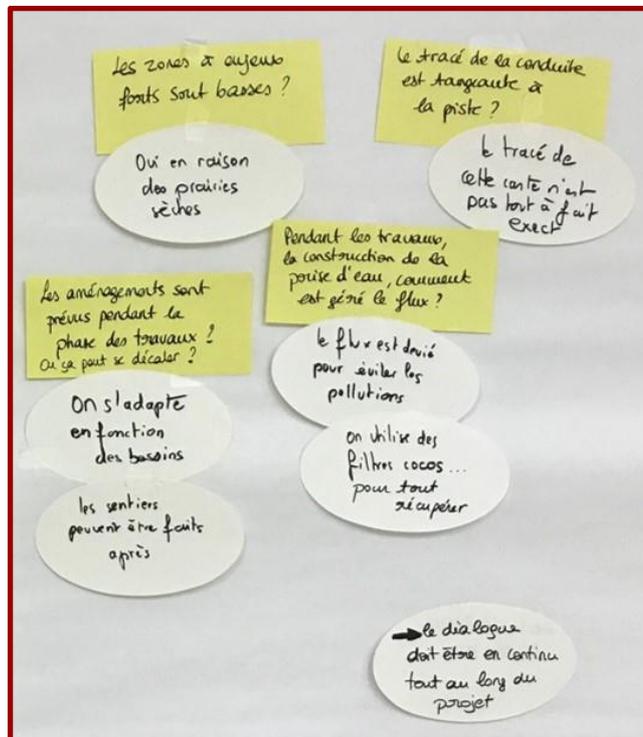
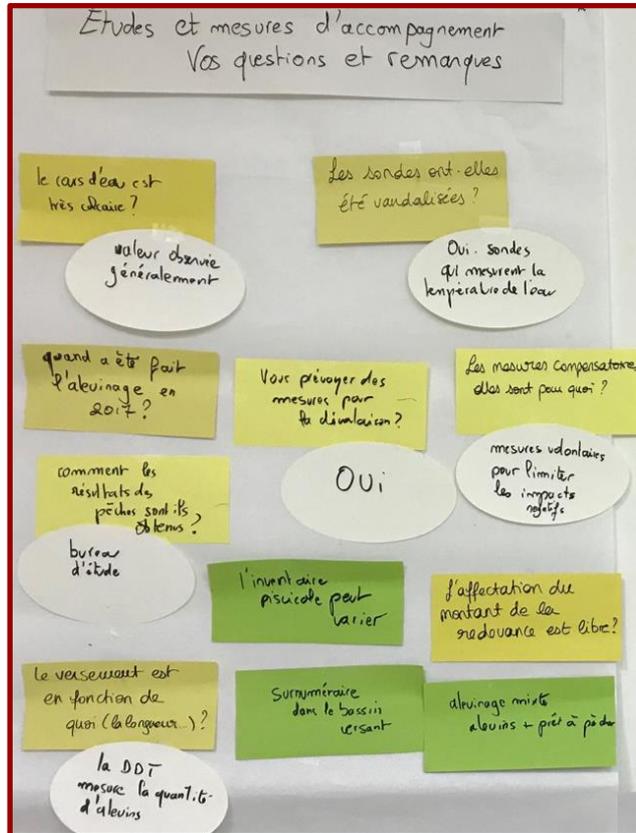
Réponse de GEG : Le flux est dévié pour éviter la pollution du cours d'eau pendant les travaux. De plus, nous utilisons des filtres cocos posés dans l'eau pour filtrer les résidus de matière qui pourraient tout de même s'y trouver.

Question : « Les aménagements qui seront prévus lors de cette phase de concertation (sentiers, par exemple) seront-ils réalisés pendant la phase de travaux ? Ou bien cela peut-il se décaler dans le temps (1 an ou 2 ans plus tard) ? »

Réponse de GEG : On s'adapte en fonction des besoins. La rénovation des sentiers existant qui fait partie des propositions que vous avez émises, peut tout à fait être envisagée après la phase de travaux.

Remarque de GEG : La démarche de concertation officielle s'achève aujourd'hui. Mais le dialogue avec les habitants d'Ornon pourra se poursuivre tout au long du développement du projet y compris après la phase de dépôt du dossier. Nous restons à votre disposition pour échanger, co-construire et répondre à vos questions.

Ci-après la photo du papier produit en séance :



4.2| Co-construction des mesures compensatoire et d'accompagnement

Lors du précédent atelier, différentes propositions avaient été formulées par les habitants d'Ornon. Dans cette deuxième partie de l'atelier n° 4, GEG a repris ces différentes propositions pour en communiquer la faisabilité. Les échanges autour de ces propositions se sont poursuivis afin de les affiner et de les rendre plus concrètes. Ce temps a également permis aux participants de proposer de nouvelles idées.

- **Concernant la prise d'eau**

Le local

Question : « Le local doit-il être au niveau de la prise d'eau ? »

Réponse de GEG : Oui, les deux ouvrages doivent être situés au même endroit. Toutefois, pour une meilleure intégration paysagère, nous avons fait le choix de le décaler d'une vingtaine de mètres.

Proposition : « Nous souhaitons que le local soit en pierre avec un toit en ardoise, ce qui correspond à l'habillage traditionnel des bâtiments ici. »

Réponse de GEG : Cela peut tout à fait être envisagé.

Remarque : « Concernant l'habillage du toit, il faudra vous référer au CAUE (Conseil, d'Aménagement, d'Urbanisme et de l'Environnement). »

Question : « Le déversoir au niveau de la prise est-il nécessaire ? »

Réponse de GEG : Il l'est, notamment en cas de crue et lorsque le débit est supérieur à 280 l/s (niveau maximum que l'on prélève).

Les barrières autour de la prise d'eau

Question : « Toutes les barrières indiquées sur le plan sont-elles nécessaires ? Est-ce qu'elles sont obligatoires ? »

Réponse de GEG : Aujourd'hui, il n'y a pas de barrières sur le pont et les gens peuvent tomber. Il sera donc nécessaire de les ajouter en termes de sécurité car nous serons responsables de l'ouvrage. Sur le pont, nous pourrions installer une barrière ou un muret en pierre.

Concernant les barrières autour de la prise d'eau, elles sont également nécessaires pour assurer la sécurité des techniciens qui seront amenés à intervenir sur l'ouvrage.

Question : « Est-il possible de mettre des barrières amovibles pour éviter les dégâts en cas d'avalanches ? Et qui pourra les enlever ? »

Réponse de GEG : Cela est envisageable. Nos équipes pourraient les enlever avant l'hiver et les remettre après.

Cependant, d'après nos statistiques sur la probabilité d'avalanche à cet endroit, il serait peut-être plus pertinent de remplacer les barrières endommagées, si elles l'étaient.

Remarque : « Le service RTM de l'ONF en Isère propose des données statistiques pour les avalanches ».

Question : « A la place des barrières est-ce qu'on peut mettre des pierres ? »

Réponse de GEG : Cela est envisageable mais nous devons conserver le même niveau de sécurité.

Proposition : Mettre un mur en pierre sécurisé qui pourrait cacher la prise d'eau.

Le pont

Question : « Quelle est la longueur du pont ? »

Réponse de GEG : Le pont fait environ 6 m de long sur 3 m de large.

Question : « Si le pont était végétalisé, pourrait-il supporter le poids de la terre nécessaire pour faire pousser l'herbe ? »

Réponse de GEG : Probablement, mais cela est à vérifier.

Remarque : « Le pont a été réalisé pour la station de ski. Il devrait être bien fait. »

Question : « Est-ce qu'il faudrait, dans ce cas, étanchéifier le pont ? »

Réponse de GEG : Cela est à vérifier.

Question : « Pourrait-on mettre des câbles sur le pont végétalisé au lieu des barrières ? »

Réponse de GEG : Nous pouvons l'envisager.

Propositions :

- Le pont pourrait être végétalisé. Il serait plus joli et pourrait toujours permettre le passage des voitures, lorsque nécessaire.
- Pour la sécurité, le pont pourrait être équipé de barrières en bois ou bien de murets en pierre.
- Peut-on disposer une barrière pour empêcher les véhicules non autorisés d'y passer ?

L'accès à la prise d'eau

Proposition : Le stationnement des ayant droit doit se faire en aval du pont. Le reste de la piste doit être piétonnier.

Réponse de GEG : Cela est possible mais il faut que le pont reste franchissable par des véhicules.

Ci-après la photo du paper produit en séance :



- **Concernant la Basse Montagne**

La végétation

Question : « Peut-on couper les arbres sur la zone Natura 2000 ? »

Réponse de GEG : Cela est à étudier. Pour pouvoir abattre des arbres sur les emprises indiquées sur le dossier, nous devons en faire la demande dans le dossier de demande d'autorisation que nous déposerons.

Question : « Tous les arbres présents à la Basse Montagne doivent-ils être gardés ? »

Proposition : Faire un diagnostic sur les arbres à garder et à enlever en tenant compte de l'écosystème.

Remarque: « Au niveau de la zone de pâturage, cela a été fait. Des coupes sont prévues par l'ONF en 2020. »

L'entretien

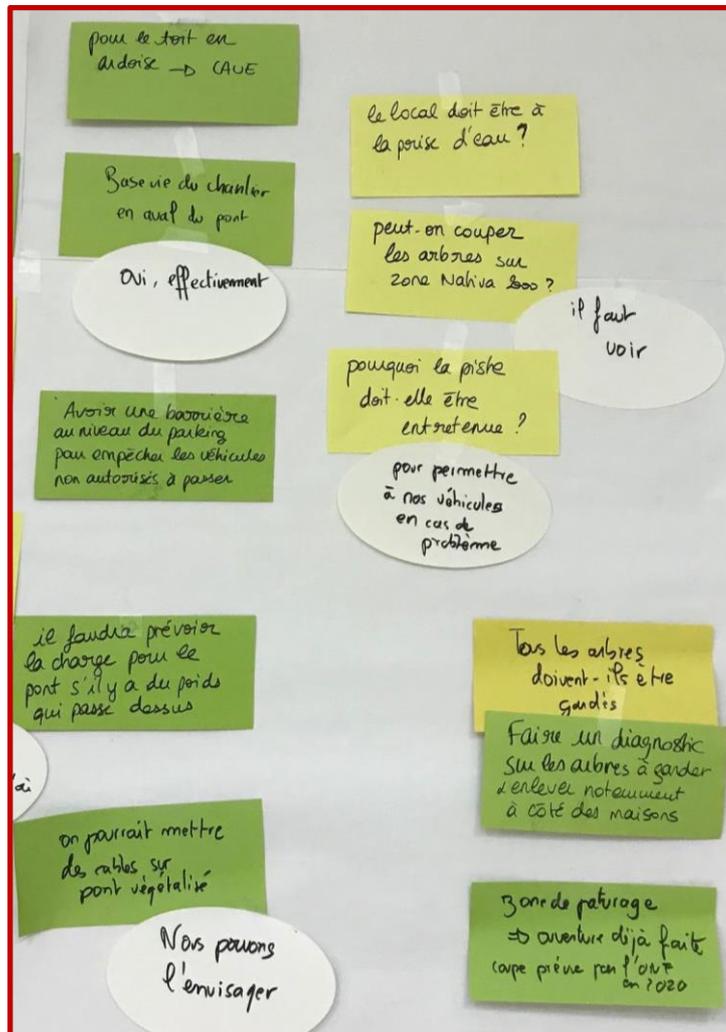
Question : « Pourquoi la piste qui mène à la prise d'eau doit-elle être entretenue ? »

Réponse de GEG : Elle doit l'être pour permettre à nos véhicules d'y passer en cas de problème et lors des interventions de maintenance.

Proposition : « Nous souhaitons que la base vie soit réalisée en aval du pont. »

Réponse de GEG : Nous avons bien noté cette demande et l'intégrons au dossier.

Ci-après la photo du paper produit en séance :



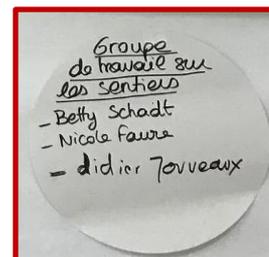
- **Concernant les sentiers de randonnées**

Propositions :

- *Utiliser les sentiers existants*
- *Créer un groupe de travail en reprenant les sentiers existants et proposer des circuits pédagogiques autour de ces sentiers.*

Le groupe de travail serait composé de :

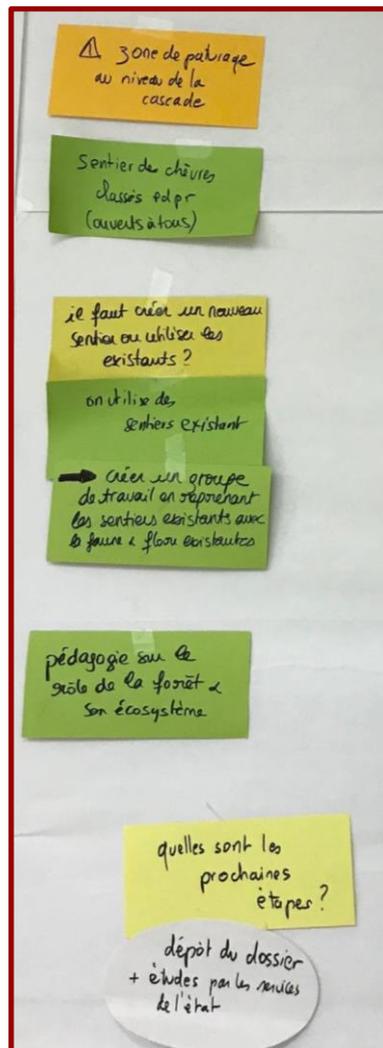
- Didier Jouveaux
- Nicole Faure
- Betty Schadt



Remarque de Madame le Maire : « Le sentier des chèvres est classé PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées). Il est aujourd'hui ouvert à tous. »

Contrainte : « Attention aux zones de pâturage au niveau de la cascade. »

Ci-après la photo du paper produit en séance :



- **D'autres propositions et questions ont été soulevées**

Question : « Et pour le bâtiment de production ? »

Réponse de GEG : On peut l'habiller en pierre et le dissimuler derrière des arbres, mais la structure du bâtiment sera faite en béton, pour assurer sa solidité. Nous pouvons discuter avec vous de l'habillage pour qu'il corresponde à vos attentes. Le bâtiment mesurera 8 mètres de haut pour une superficie totale d'environ 100 m².

Remarques : « Je suis allé voir le lieu où il est prévu. Avec les arbres on ne le verra pas. »

Remarques : « Le bardage standard n'est pas joli. Il faudrait pouvoir faire quelque chose de sophistiqué. »

Réponse de GEG : A étudier.

Propositions :

- *Le bâtiment doit résister aux intempéries,*
- *Eviter le blanc pour l'habillage du bâtiment,*
- *Privilégier plutôt la pierre.*

Question : « Est-ce qu'il y aura du bruit au niveau du bâtiment ? »

Réponse de GEG : Des mesures sont faites pour ne pas dépasser de 5 dB la journée et de 3 dB la nuit le bruit initialement présent dans la zone. Le fonctionnement n'étant pas amené à évoluer entre la nuit et le jour, nous retenons donc la valeur de 3 dB lors de notre dimensionnement.

Remarque : « Le ruisseau fait plus de bruit que la centrale (cf. Saint-Barthélemy). »

Proposition de GEG : Nous pourrions envoyer et indiquer la localisation de la centrale de Saint Barthélemy pour ceux qui souhaiteraient se rendre compte des niveaux de bruit par eux-mêmes. Elle se situe entre Grenoble et Ornon et est très facilement accessible.

Question : « Les mesures seront-elles les mêmes que sur la centrale de Saint-Barthélemy ? »

Réponse de GEG : Pas nécessairement parce que contrairement à la centrale de Saint-Barthélemy, il n'y a pas d'habitations autour du bâtiment de production sur le projet du Rif Garcin.

Question : « Pourquoi ne pas enterrer le bâtiment ? »

Réponse de GEG : Cela n'est pas possible car la turbine doit se situer plus haut que le cours d'eau (afin d'éviter les problèmes de crue notamment). De plus, il s'avère très compliqué de l'encastrier dans le talus qui risquerait d'être déstabilisé.

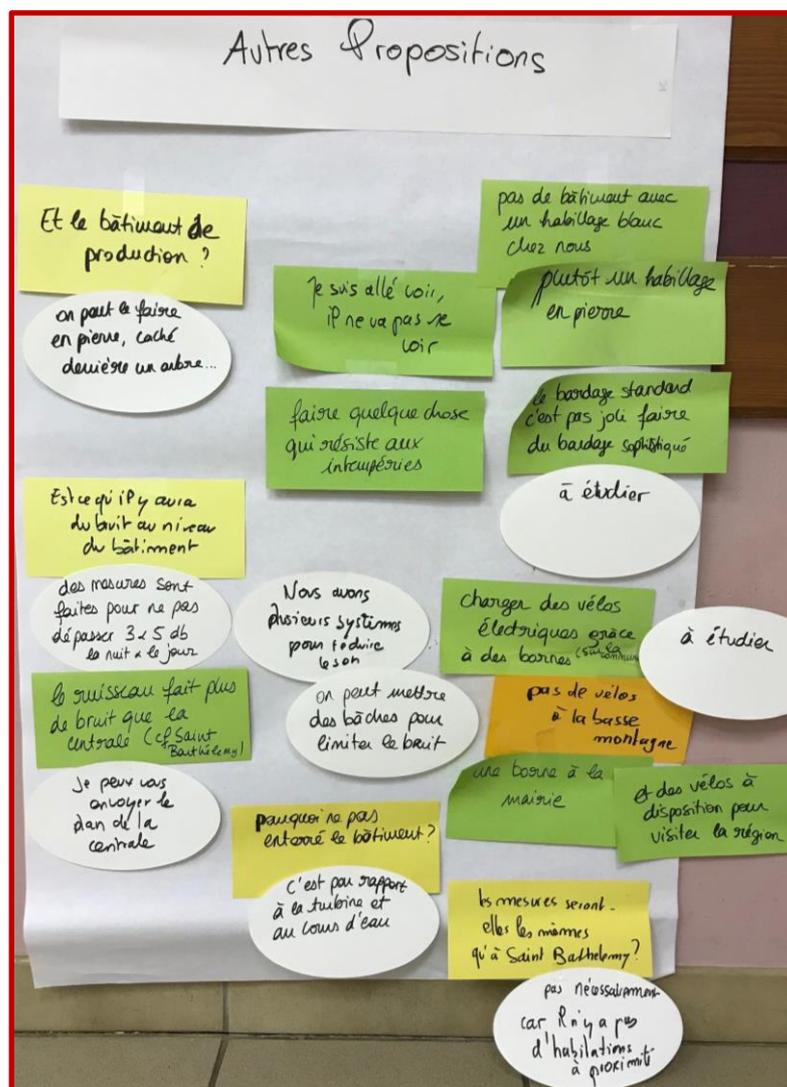
Propositions :

- Mettre en place des bornes électriques pour charger des vélos
- Mettre une borne à la Mairie
- Mettre des vélos à disposition pour visiter la région

Réponse de GEG : A étudier.

Contrainte soulevée : « Ne pas mettre des vélos à la Basse Montagne. »

Ci-après la photo du paper produit en séance :



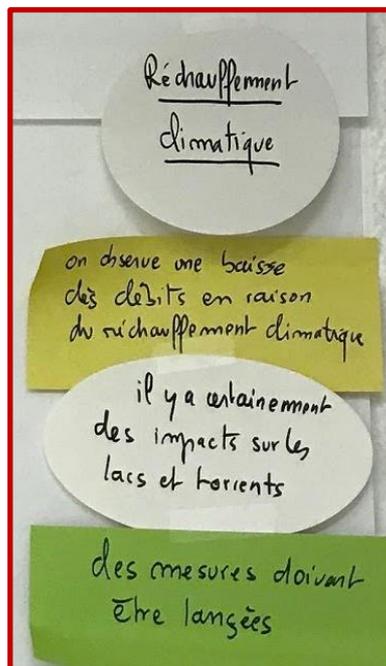
Concernant le réchauffement climatique

Remarque : « On observe une baisse des débits des ruisseaux qui se trouvent en aval des lacs de montagne en raison du réchauffement climatique et de l'évaporation plus marquée. »

Réponse de GEG : Il y a certainement des impacts sur les torrents se trouvant en aval des lacs de montagne (Annecy, etc.). Nous avons la chance de ne pas être concernés avec le Rif Garcin puisque le volume des lacs en amont de la Basse Montagne est très limité.

Remarque : « Des mesures doivent être lancées par l'Etat prochainement. »

Ci-après la photo du paper produit en séance :



4.3 | Le financement et l'investissement participatif

Ce troisième temps a permis de présenter les résultats du questionnaire envoyé aux habitants sur le sujet et de répondre aux questions des participants.

Des montants cumulés compris entre 50 000 € et 95 000€ ont été envisagés par les habitants pour le financement participatif et l'investissement participatif.

Question : « Est-ce que le financement est ouvert aux autres communes ? »

Réponse de GEG : Oui, le cercle des contributeurs peut être agrandi. Les taux d'intérêt versés aux habitants d'Ornon pourraient être supérieurs à ceux proposés aux habitants des autres communes de la région.

Dans un premier temps, les habitants d'Ornon seraient sollicités en priorité, puis la possibilité pourrait être ouverte aux habitants des communes limitrophes, aux habitants du département et même de la région. Dans le cas d'un investissement participatif, l'investissement peut provenir de la commune, mais également de communes voisines. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées.

Pour information, 95 000€ cela représente environ 10% à 15% du capital social.

Question : « Est-ce qu'il y a de la redondance dans les chiffres que vous nous présentez ? »

Réponse de GEG : Oui. Les personnes qui ont répondu aux questionnaires ont pu souhaiter s'investir dans le financement participatif et dans l'investissement participatif.

Question : « Est-ce qu'un mix des deux solutions est envisageable ? »

Réponse de GEG : Pour l'instant, cela n'est pas proposé car le projet est petit. Si financement participatif il doit y avoir, il faudra choisir entre l'une ou l'autre des deux options.

Question : « Quel est le statut de la société de préfiguration ? »

Réponse de GEG : Classiquement il s'agit d'une SAS.

Question : « Le positionnement du conseil d'administration chez GEG à ce sujet, quel est-il ? »

Réponse de GEG : Le financement participatif est une solution plus simple à mettre en place mais plus onéreuse pour nous, puisqu'il y a versement d'intérêt. L'investissement participatif est plus complexe à mettre en œuvre mais il est plus juste et correspond à un réel engagement du territoire.

Question : « Et vous, votre expérience chez GEG ? »

Réponse de GEG : Nous mettons actuellement en place un projet avec investissement participatif sur un projet éolien. L'objectif est d'aller jusqu'à 50% du capital. Nous pourrions revenir sur cette expérience et vous la présenter dans quelques temps.

Question : « La commune serait-elle prête à participer ? »

Réponse de Madame le Maire : « Non la commune n'a pas les moyens d'investir. En revanche à titre individuel, il existe des personnes qui pourraient être intéressées par le financement participatif. »

Question : « Etes-vous en contact avec l'association UissanWatt ? »

Réponse de GEG : Oui, nous le sommes.

Remarque : Cela pourrait être un partenaire à solliciter.

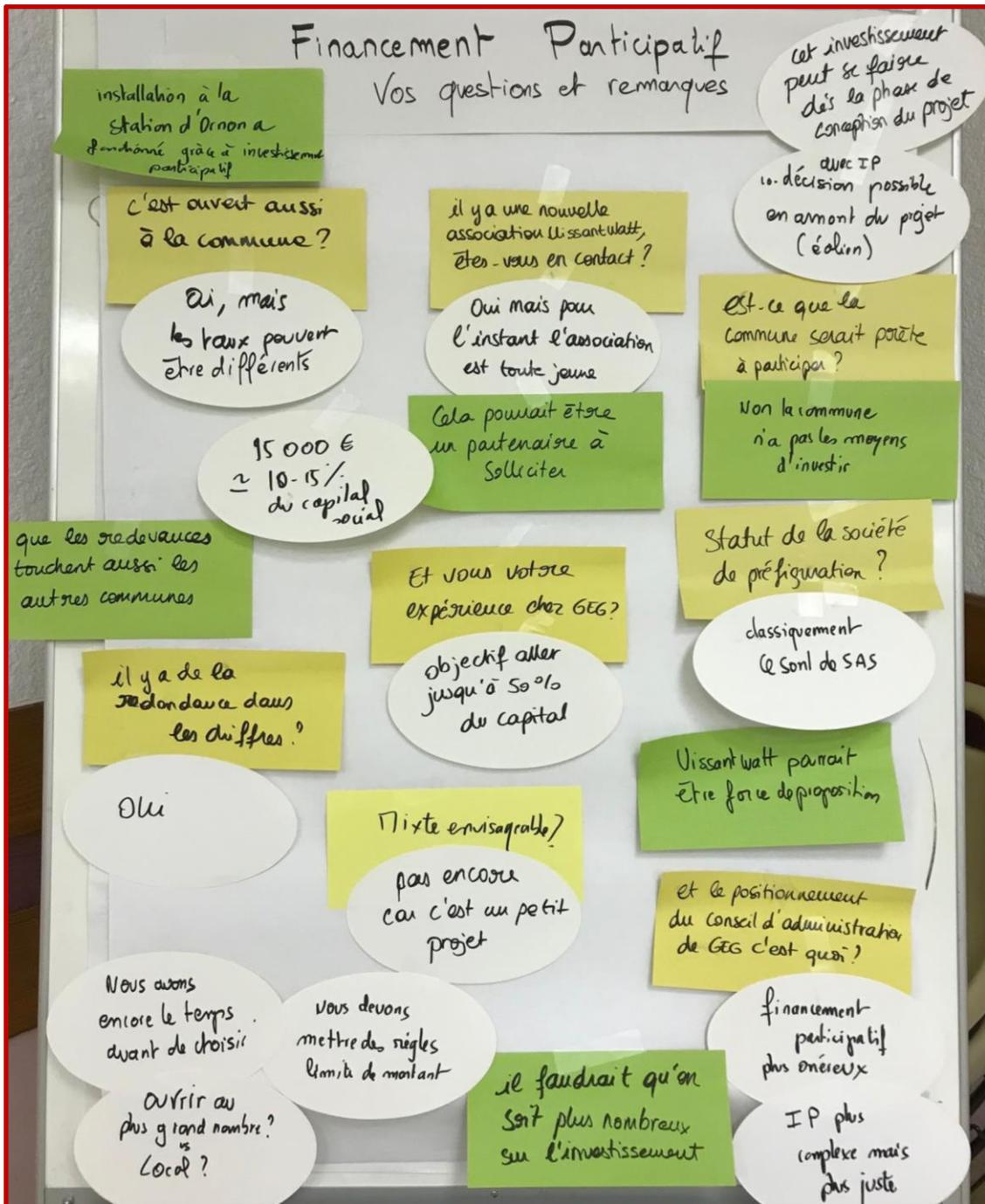
Remarques de GEG : L'investissement participatif peut se mettre en place dès la phase de conception du projet.

Parfois, il faut prévoir des limites de montant pour que tout le monde puisse participer et qu'il n'y ait pas une seule personne qui investisse toute la somme laissée disponible pour la participation.

Remarques :

- *« Nous avons encore le temps de choisir. »*
- *« Nous pouvons l'ouvrir au plus grand nombre. »*
- *« Il faudrait que nous soyons plus nombreux sur l'investissement. »*
- *« UissanWatt pourrait être force de proposition. »*
- *« Le village a déjà connu des projets participatifs. L'installation à la station d'Ornon a fonctionné grâce à l'investissement participatif. »*

Ci-après la photo du paper produit en séance :



Ci-après la photo du paper produit en séance :



Vous avez d'autres idées ! N'hésitez pas à nous en faire part via le site internet du projet ou par mail : marine.wantz@alteretgo.fr



05 | Les prochaines étapes

La prochaine étape est d'intégrer l'ensemble des remarques et propositions qui nous ont été faites lors de ces 4 ateliers. Nous souhaiterions déposer le dossier au début de l'année 2019. Il sera ensuite étudié par les services de l'Etat (DREAL, DDT, Agence de l'eau, etc.). C'est à partir de ce moment-là que les différents services donneront leurs avis et que la commune sera officiellement consultée. Enfin, l'enquête publique précèdera la décision finale du préfet. Nous vous tiendrons informés des étapes essentielles.

Vous pouvez continuer à faire des propositions via :

- Le site internet du projet : <https://www.hydro-rifgarcin.fr/>
- Dans la boîte à idées mis à votre disposition à la Mairie d'Ornon
- En contactant Marine WANTZ au 06 13 92 04 69 - marine.wantz@alteretgo.fr

Nous reviendrons vers vous très prochainement pour vous proposer une synthèse de la concertation qui a été menée autour du projet du Rif Garcin.

Nous remercions l'ensemble des personnes ayant participé à l'atelier pour les échanges et le travail réalisé.



Retrouvez toutes les informations sur le site internet :

<https://www.hydro-rifgarcin.fr>